

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

①1 N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

**2 580 897**

②1 N° d'enregistrement national :

**85 06304**

⑤1 Int Cl<sup>4</sup> : A 01 G 7/04 // A 01 C 1/02.

①2

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 25 avril 1985.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la  
demande : BOPI « Brevets » n° 44 du 31 octobre 1986.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-  
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : *TESSIER Michel.* — FR.

⑦2 Inventeur(s) : *Michel Tessier.*

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) :

⑤4 Procédé et dispositif d'une unité de traitement bio-physique avec réactifs de résonances destinée à optimiser et à accélérer les processus de germination et de croissance des végétaux.

⑤7 Procédé et dispositif d'une unité de traitement bio-physique avec réactifs de résonances destinée à optimiser et à accélérer les processus de germination et de croissance des végétaux caractérisé en ce que le réactif est un fluide colloïdal possédant des propriétés ferro-magnétiques, recevant des plasmas énergétiques à l'aide d'un générateur à ondes pulsées, à l'intérieur d'un champ magnétique, ainsi que des solutions à haute dilution d'huiles essentielles, incorporées à l'eau de traitement, eau qui passe dans un champ électromagnétique double alternatif et continu puis traitée à l'aide d'une électrode, reliée à un bloc générateur haute fréquence multi-oscillant avec un champ électromagnétique se superposant au champ électrique alternatif, équipé d'un multicondensateur à armature souple à diélectrique biologique, également relié à une antenne captatrice se composant d'une antenne dite extérieure de 12 branches horizontales se terminant par des coupelles et fixées sur un support les isolant les unes des autres et d'une antenne dite intérieure, en vanadium, reliées séparément grâce à un câble blindé à 15 fils de 1,5 cm<sup>2</sup> environ au multi-condensateur à armature souple et aux électrodes de captation dont une est également en retour capacitif de charge du réservoir de traitement de l'eau, ainsi que des émetteurs de champs énergéti-

ques se composant d'une antenne en double spirale permettant une bonne émission d'un très bon niveau énergétique au centimètre carré relié à un oscillateur électronique.

Le dispositif selon l'invention est spécialement conçu pour la production accélérée de produits commerciaux végétaux en agriculture.

FR 2 580 897 - A1

D

-1-

- I La présente invention est relative à un dispositif de traitement bio-physique avec réactifs de résonances destinée à optimiser et à accélérer les processus de germination et de croissance des végétaux.  
Elle porte sur un dispositif en vue de son obtention.
- 5 La germination et la croissance des végétaux font l'objet depuis la découverte de l'électricité, du magnétisme, et de l'électronique, de nombreuses recherches et procédés destinés à avoir une influence notable sur ceux-ci.  
L'état de la technique en rapporte de très nombreux, impossibles à énumérer, mais aucun à ce jour, ne se rapporte directement ou indirectement au présent dispositif.
- 10 Le présent dispositif selon l'invention a pour but de favoriser et d'accélérer les processus biologiques au sein des végétaux, de la germination à la croissance.  
Il comprend un générateur hautes fréquences à condensateur souple, ledit condensateur étant également relié à divers sorties : électrode de traitement de l'eau d'arrosage, des résonateurs-oscillants servant à créer un champ énergétique autour des végétaux
- 15 cultivés. L'eau, avant traitement, recevant un réactif bio-énergétique.  
Avec les réactifs bio-énergétiques, nous abordons ce qu'on a appelé longtemps les substances fonctionnelles, se distinguant des substances dites plastiques.  
Ces réactifs bio-énergétiques ont des propriétés architectoniques sur les cellules, les organes, l'organisme tout entier. Les substances dites plastiques ne sont donc plus
- 20 elles-mêmes que des fonctions structurantes.  
Ce qui les caractérise de la façon la plus nette, mais aussi la plus extérieure, c'est leur quantité infime par rapport à la masse des substances constitutives de l'être vivant, comme leur considérable activité.  
Les réactions bio-énergétiques sont bien moindre sans leur action catalytique. Et ce
- 25 pouvoir est si grand qu'une molécule de réactif agissant sur son substrat spécifique, peut modifier en une minute, selon le type de réactif jusqu'à trois millions de molécules de ce substrat.  
Ces réactifs opèrent par biocatalyse, c'est-à-dire par apport d'énergie, et par déclic des réactions biochimiques à la limite contradictoire de la stabilité et de l'instabilité, au
- 30 degré le plus vulnérable de la quantité maximum d'antagonisme et donc de la concentration maximum d'énergie dans lesquels elles se trouvent, pour faire basculer cette énergie dans les voies d'actualisation spécifiques du système hétérogène, à exclusion individualisatrice, constituant la structure biologique.  
La bio-énergie au sein des réactifs montre mieux que tout autre système, sa constitution
- 35 fonctionnelle et même anatomique antagoniste et cybernétique, parce qu'il est fait de circuits actifs et rétroactifs, d'actions et de contre-actions nettement constatables.  
Mais l'antagonisme et la cybernétique sont orientés ici vers des équilibrages de compensation, des corrections d'écarts en vue d'un équilibre symétrique, théoriquement à égales tensions contradictoires, alors que les systèmes purement biologiques
- 40 possèdent des antagonismes cybernétiques orientés vers des équilibres dissymétriques,

-2-

I où la variation, la diversification, l'hétérogénéité et l'hétérogénéisation, caractéristiques fondamentales de la vie, doivent constamment dominer.

La nouvelle chimie, essentiellement dynamique, bien plus complexe sans doute, va pourtant permettre de noter dans la forme comme dans la structure spécifique de ses  
5 éléments non seulement leurs possibilités d'antagonisme systématisant - que signale déjà leur complexe constitution électronique, atomique, nucléaire - mais, par là même et allant plus loin, leurs capacités biologiques, les biogénèses qu'ils sont susceptibles d'engendrer, de favoriser ou d'exclure.

Le réactif selon le présent procédé est un fluide colloïdal possédant des propriétés  
10 ferromagnétiques, composé de magnétite (40 %) en suspension dans de l'alcool (50 %) auquel est joint un agent dispersant tels que de l'acide oléique (10 %).

Cette préparation reçoit alors des plasmas énergétiques de correspondance vibratoire des stimulations de croissance ou de germination à obtenir sur les végétaux ainsi traités, à l'aide de générateurs à ondes pulsées à l'intérieur de champs magnétiques de 8 000  
15 gauss minimum, ainsi que des solutions à hautes dilutions d'huiles essentielles destinées à activer et à contrôler le développement cellulaire. Ces solutions sont incorporées au fluide colloïdal à raison de 5 à 25 % selon les cas.

Ce réactif, une fois incorporé à l'eau de traitement à raison de 0,1 % à 1,5 % selon les cas, permet une transformation notable des propriétés de celle-ci.

20 L'eau à laquelle a été adjoint le réactif, passe alors dans un champ électro-magnétique double, alternatif et continu, qui permet de modifier sa tension de surface, sa viscosité, sa résistance électrique, et la mobilité des ions en solution.

Cette instabilité et ses nouvelles propriétés lui permette de se charger de plasmas énergétiques puissants en liaison avec l'action fermentaire envisagée à l'aide d'une  
25 électrode composée d'un tube de verre comprenant, une âme en graphite entourée d'un solénoïde en cuivre de préférence à sens inversé en son milieu de 32 spires de chaque côté. En haut de l'âme graphite est placée une batterie de 8 ferrites de longueur égale au tiers de l'âme graphite. L'ensemble de l'électrode étant rempli d'un mélange de silice et de sel de mer à des proportions variant de 30/1 à 15/1. L'ensemble étant bouché  
30 hermétiquement. Le solénoïde étant relié à un câble de liaison à âme de cuivre, blindé, de diamètre variable selon la taille de l'électrode.

Le traitement de l'eau s'effectuant dans une cuve non métallique équipée d'un retour capacitif relié à une électrode placée en terre. Le retour capacitif étant composé d'un solénoïde en cuivre en bande, de 18 spires complètes.

35 Ensuite cette eau recevra les solutions nutritives habituellement utilisées selon une mise en oeuvre traditionnellement connu des hommes de l'art sur laquelle nous n'insisterons pas.

L'électrode est reliée au bloc générateur par le câble de liaison blindé et par l'intermédiaire du condensateur biologique. Ce bloc générateur se compose d'une

-3-

- I antenne de captation, de deux électrodes de captation, d'un générateur hautes fréquences multi-oscillant à champs électro-magnétiques, d'un multi-condensateur à diélectrique biologique. De ce bloc générateur part également des résonateurs oscillants à retours destinés à créer des aires de traitement sous champs énergétiques.
- E L'antenne captatrice se compose d'une antenne dite extérieure de 12 branches horizontales également séparées, en tubes coniques en cuivre de 1 m de long se terminant par des coupelles également en cuivre de 15 cm environ de diamètre, orientées vers le haut, et fixées sur un support les isolant les unes des autres.
- I L'antenne dite intérieure étant composée d'un ensemble de neuf fils de diamètre 10/10e environ, en vanadium, dont le haut est en forme de tulipe et ensuite torsadé pour se placer au centre du support isolant. Ledit support étant entouré de 2 solénoïdes inversés en cuivre de préférence. Une batterie magnétique composée de ferrites étant à l'intérieur du tube support, relié au-dessus à l'antenne en vanadium, et au centre des solénoïdes. Les douzes branches de l'antenne dite extérieure, la batterie magnétique et les 2 solénoïdes étant reliés séparément grâce à un câble blindé à 15 fils de 1,5 cm2 environ à un multi-condensateur à armature souple. Le support est en matériau isolant, placé sur un support isolant. Le câble de liaison est composé par neuf fils diamètre 1,5 mm et il est blindé.
- 20 Les électrodes de captation dont une est également en retour capacitif de charge du réservoir de traitement de l'eau se composent d'un cylindre de bois creux de 1 m de long et d'un diamètre intérieur de 5 à 10 cm, rempli de sulfate de cuivre et entouré d'un solénoïde en fil de cuivre dénudé 10/10e environ à fils jointés, et bouché. Lesdites électrodes étant ensuite placées dans un caisson cylindrique composé successivement d'une couche de feuille de nickel puis d'une couche de laine de verre, trois fois de suite, la dernière couche étant composée d'une feuille de bois protégée par une épaisse toile de jute (par exemple). Le câble de liaison avec le bloc générateur étant blindé.
- 25 Les émetteurs de champs énergétiques se composent d'une antenne en double spirale permettant une bonne émission d'un très bon niveau énergétique au centimètre carré. Elle est relié à un oscillateur électronique émettant de 3,8 GHz à 300 KHz environ et jusqu'à  $3 \cdot 10^{16}$  Hz en harmoniques. Un champ électro-magnétique de longueur d'onde de 3 cm à 11 m se superpose au champ électrique alternatif et la longueur d'onde est choisie en fonction du corps à traiter.
- 30 Les résonateurs étant reliés au générateur hautes fréquences dont les caractéristiques correspondent aux données ci-dessus énoncées.
- 35 Le condensateur est construit comme un condensateur à armature souple hautement sensible aux influences électro-magnétiques et vibratoires. Il se compose de plaques conductrices en cuivre et d'un diélectrique en cire d'abeille contenant le réactif de résonance ayant reçu les solutions hautes dilutions citées ci-avant. Le nombre de couches est fonction des corps à traiter ainsi que des quantités. La forme préférentielle

-4-

- I étant l'octaèdre. La partie protectrice dudit condensateur étant composée d'une première couche en gros tissu, d'une seconde couche en nickel, et d'une troisième couche en bois non verni. Ledit condensateur étant monté dans un champ magnétique de plus de 8000 gauss.
- 5 Le dispositif selon l'invention est spécialement conçu pour la production accélérée de produits commerciaux végétaux en agriculture.

## REVENDEICATIONS

1) Procédé de traitement bio—physique avec réactifs de résonances destiné à optimiser et à accélérer les processus de germination et de croissance des végétaux, caractérisé en ce que le réactif est un fluide colloïdal possédant des propriétés ferro—magnétiques, recevant des plasmas énergétiques de correspondance vibratoire des végétaux à traiter à l'aide d'un générateur à ondes pulsées à l'intérieur d'un champ magnétique supérieur à 8 000 gauss ainsi que des solutions à haute dilution d'huiles essentielles, le dit réactif étant incorporé à l'eau de traitement qui passe ensuite dans un champ électromagnétique double, alternatif et continu, puis traitée à l'aide d'une électrode composée d'un tube de verre comprenant une âme en graphite entourée d'un solénoïde, d'une batterie de ferrites reliée au solénoïde et remplie d'un mélange de silice et de sel de mer, la dite électrode reliée à un bloc générateur haute fréquence multi—oscillant comprenant un champ électromagnétique se superposant au champ électrique alternatif par l'intermédiaire d'un multicondensateur à armature souple à diélectrique biologique ayant reçu du réactif de résonance et également relié à une antenne captatrice se décomposant en 2 parties ; une antenne dite extérieure de 12 branches fixées sur un support les isolant les unes des autres, une antenne dite intérieure étant composée d'un ensemble de neuf fils, dont le haut est en forme de tulipe et ensuite torsadé pour se placer au centre du support isolant, ledit support étant entouré de 2 solénoïdes inversés, avec une batterie magnétique composée de ferrites à l'intérieur du tube support, reliée au—dessus à l'antenne en intérieure, et située au centre des solénoïdes, les douze branches de l'antenne dite extérieure, la batterie magnétique et les 2 solénoïdes étant reliés séparément grâce à un câble blindé, au multi—condensateur à armature souple ainsi que des électrodes de captation dont une est également en retour capacitif de charge du réservoir de traitement de l'eau, électrodes se composant d'un cylindre de bois creux rempli de sulfate de cuivre, entouré d'un solénoïde et bouchées, lesdites électrodes étant ensuite placées dans un caisson cylindrique composé successivement d'une couche de feuille de nickel puis d'une couche de laine de verre, la dernière couche étant composée d'une feuille de bois protégée par une épaisse toile, le câble de liaison avec le bloc générateur étant blindé, et relié également à des émetteurs de champs énergétiques se composant d'une antenne en double spirale permettant une émission d'un très bon niveau énergétique au centimètre carré relié à un oscillateur électronique.

2) Procédé selon la revendication 1 caractérisé en ce que le réactif qui est un fluide colloïdal possédant des propriétés ferro—magnétiques, est composé de magnétite (40 %) en suspension dans de l'alcool (50 %) auquel est joint l'agent dispersant tel que l'acide oléique (10 %), recevant des plasmas énergétiques de correspondance

vibratoire des végétaux à traiter à l'aide du générateur à ondes pulsées à l'intérieur d'un champ magnétique supérieur à 8 000 gauss ainsi que des solutions à haute dilution d'huiles essentielles incorporées à raison de 5 à 25 % selon les cas.

- 3) Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 2, caractérisé en ce que le réactif est incorporé à l'eau de traitement à raison de 0,1 % à 1,5 %.
- 4) Procédé selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'eau, ayant reçu le réactif, est traitée à l'aide d'une seule électrode non métallique, notamment en verre.
- 5) Dispositif pour la mise en oeuvre du procédé selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce que l'électrode se compose d'un tube de verre comprenant une âme en graphite entourée d'un solénoïde en cuivre à sens inversé en son milieu de 32 spires de chaque côté et équipée en haut de l'âme graphite d'une batterie de 8 ferrites de longueur égale à la moitié de l'âme graphite et remplie d'un mélange de silice et de sel de mer dans des proportions variant de 30/1 à 15/1.
- 6) Dispositif selon la revendication 5 caractérisé en ce que l'électrode est reliée à un bloc générateur haute fréquence multi-oscillant émettant de 3GHz à 300 KHz et allant jusqu'à  $3.10^{18}$  Hz en harmoniques, avec un champ électromagnétique de longueur d'onde de 3 cm à 11 m se superposant au champ électrique alternatif.
- 7) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 6 caractérisé en ce que le générateur est équipé d'un multicondensateur à armature souple à diélectrique biologique de type cire d'abeille ayant reçu du réactif de résonance.
- 8) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 7 caractérisé en ce que le générateur est relié à une antenne captatrice se composant d'une antenne dite extérieure de 12 branches horizontales également séparées, en tubes coniques en cuivre de 1 m de long se terminant par des coupelles également en cuivre de 15 cm de diamètre, orientées vers le haut, et fixées sur un support les isolant les unes des autres, l'antenne dite intérieure étant composée d'un ensemble de neuf fils de diamètre 10/10e environ, en vanadium, dont le haut est en forme de tulipe et ensuite torsadé pour se placer au centre du support isolant, ledit support étant entouré de 2 solénoïdes inversés en cuivre de préférence, avec une batterie magnétique composée de ferrites étant à l'intérieur du tube support, relié au-dessus à l'antenne en vanadium, et au centre des solénoïdes, les douzes branches de l'antenne dite extérieure, la batterie magnétique et les 2 solénoïdes étant reliés séparément, grâce à un câble blindé à 15 fils de 1,5 cm<sup>2</sup> environ, au multi-condensateur à armature souple.
- 9) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 8 caractérisé en ce que les électrodes de captation se composent d'un cylindre de bois creux de 1 m de long et d'un diamètre intérieur de 5 à 10 cm, rempli de sulfate de cuivre et entouré d'un

- solénoïde en fil de cuivre dénudé 10/10e environ à fils jointés, et bouché, le dit cylindre étant ensuite placé dans un caisson cylindrique composé successivement d'une couche de feuille de nickel puis d'une couche de laine de verre, trois fois de suite, la dernière couche étant composée d'une feuille de bois protégée par une épaisse toile de jute, le câble de liaison avec le bloc générateur étant blindé.
- 5 10) Dispositif selon l'une quelconque des revendications 5 à 9 caractérisé en ce que le bloc générateur est également relié à des émetteurs de champs énergétiques se composant d'une antenne planaire en double spirale logarithmique permettant une émission d'un très bon niveau énergétique au centimètre carré relié à un oscillateur
- 10 électronique.